VENDREDI 25 MAI 2018 LE PROGRES

ACTU HAUTE-LOIRE ET RÉGION

LES VASTRES ÉQUIENNES

« On est sereins car ce projet n'a pas lieu d'être ici! »



Des responsables de l'association : Christian Cordonnier, Gilbert Richaud (président) et Jean Martin. Photo Gérard ADIER

L'APPEM (Association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc) renforcée par l'avis négatif des trois commissaires-enquêteurs, attend désormais la décision du préfet concernant le projet éolien des Vastres.

Du côté des opposants, on se dit aujourd'hui « sereins face à un projet qui n'a pas lieu d'être ici et pour lequel personne ne souscrit hormis la Commune qui en perce-vrait les dividendes », explique Gil-bert Richaud, président de l'AP-

Forte de ses 200 adhérents et d'un important soutien de la population du Mézenc et de certains élus, l'association APPEM avance renforcée dans son opposition au projet depuis l'avis défavorable unanime exprimé fin avril par les trois commissaires-enquêteurs en charge du dossier. Gilbert Richaud, le président de l'association, Jean Martin et Christian Cordonnier

sont désormais suspendus à l'avis à venir du préfet et de la CDNPS (commission de la nature, des pay-sages et des sites) si elle s'exprime sur le sujet.

« Nous sommes heureux du soutien d'élus, d'associations comme la LPO, le REN43, l'association des Amis du Mézenc ou même Orion et bien d'autres », indique Gilbert Richaud. Actuellement, il souffle un vent contraire sur ce projet de cinq éoliennes de 150 mètres de

Les intérêts du tourisme et du territoire « priment »

L'avis négatif des commissaires-enquêteurs s'appuie sur de nombreux points : dégradation du paysage, gêne visuelle, pollution lumineuse, impact sur la santé (ultrasons), nuisance liées aux travaux, sans oublier l'impact sur la biodiversité (eau, faune, avifaune, espèces me-nacées...). Il est également pointé l'insuffisance de l'étude hydrologi-

L'intérêt du tourisme au Mézenc est bien supérieur à celui de l'éolien, souligne Christian Cordonnier. Ce projet est incompatible

Le projet d'un parc éolien est

la commune des Vastres :

porté par la société Quenea'ch.

trois aux « Platayres » et deux

au « Pau ». Leur production s'élè-

verait à 43 586 MW/h, ce qui ré-

pondrait aux besoins en électrici-

té d'environ 14 500 foyers.

Cina éoliennes sont prévues sur

avec cette région. »
« Ce serait une catastrophe pour le tourisme », renchérit Gilbert Ri-chaud. « On veut saccager des paysages pour quelques dizaines de milliers d'euros!» Le responsable de l'APPEM pointe aussi du doigt « l'arrogance de ces gens qui disent vouloir sauver la planète et tentent de passer en force car il y a beaucoup d'argent en jeu ». « On ne voit pas comment on peut nous imposer un projet contre le bon sens. Il y a un potentiel dans nos territoires que l'éolien met en péril. »

En filigrane, l'APPEM se dit déjà inquiète quant à un autre programme du même ordre, sur le plateau d'Issarlès. Ce dernier aurait déjà fédéré contre lui et des actions en fédéré contre rui conjustice seraient menées.

Gérard ADIER

gerard.adier@leprogres.fr

Rédaction de la Haute-Loire

20 boulevard Saint-Pierre, 43200 Yssingeaux 0471560661

Publicité

www.bjp-publicite.com

www.leprogres.fr/haute-loire

Facebook

www.facebook.com/ leprogres.hauteloire

Iprhauteloire

(ALERTE INFO) Vous avez une info? 0 800 07 68 43

Six communes ont voté contre

Six communes de Haute-Loire et d'Ardèche ont délibéré de manière défavorable concernant ce projet éolien : Fay-sur-Lignon, Chanéac, Intres, Saint-Agrève, Saint-Clément et Saint-Julien-Boutières. « C'est d'autant plus marquant que certaines commu-nes qui se sont exprimées contre le projet possèdent déjà un parc éolien », souligne Gilbert Richaud. À savoir, Saint-Agrève et Saint-Clément. Par contre, en Haute-Loire, trois communes ont donné un avis favorable : Les Vastres, Le Mazet-Saint-Voy et Champclause. D'autres n'ont pas délibéré sur le sujet

about:blank 25/05/2018

LPRFILROUGE@leprogres.fr